

Un exemple de dépôt de structures locales de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) dans les services d'archives territoriaux : le Maine-et-Loire

Elise Mavraganis

Citer ce document / Cite this document :

Mavraganis Elise. Un exemple de dépôt de structures locales de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) dans les services d'archives territoriaux : le Maine-et-Loire. In: La Gazette des archives, n°221, 2011. Les archives des syndicats et des mouvements sociaux. pp. 9-20;

doi : 10.3406/gazar.2011.4768

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_221_1_4768

Document généré le 19/04/2017

Un exemple de dépôt de structures locales de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) dans les services d'archives territoriaux : le Maine-et-Loire

Élise MAVRAGANIS

Pour ce numéro traitant des relations entre les archives publiques et les archives des mouvements ouvriers et sociaux, les services d'archives interfédérales et confédérales de la CFDT ne paraissaient qu'indirectement concernés. En effet, n'accueillant que les productions des sièges nationaux, ces services ont peu de contacts avec les archives publiques, excepté par les différents réseaux d'archivistes.

Cependant, le défi semblait intéressant pour nous, structures nationales, de connaître comment pouvait effectivement se passer un dépôt d'une structure locale dans des Archives départementales ou communales. L'existence d'un guide des sources CFDT datant de 1995¹ et de la base BORA était d'une aide précieuse pour recenser ces relations avec les Archives départementales. C'est le dépôt de structures territoriales au sein du service des Archives départementales de Maine-et-Loire qui a retenu notre attention, étant le cas le plus récent connu.

Ainsi, le récit qui va suivre relate l'histoire du dépôt des archives de l'Union départementale (UD) Maine-et-Loire et des Unions locales (UL) d'Angers et de Cholet aux Archives départementales de Maine-et-Loire. C'est une histoire longue, dont la réussite tient à la pugnacité d'un militant, Louis Thareaut, et à la politique d'accueil de fonds privés des Archives départementales et de leur directrice, Élisabeth Verry.

¹ BATTAIS (Louisette) et DE BRICOURT (Françoise), *Guide des sources CFDT*, étude financée par l'IRES, décembre 1995.

Après une courte présentation des structures CFDT et des services d'archives internes, nous entrerons dans le cœur du sujet : la rencontre entre les Archives départementales et l'Union départementale CFDT de Maine-et-Loire, la collaboration entre ces entités pour le suivi du tri et classement, la valorisation et la réception de l'information par le public local.

L'organisation de la CFDT et de ses services d'archives

La CFDT est une confédération de structures organisée à la fois géographiquement et professionnellement.

À la base il y a l'adhérent, qui est le plus souvent relié à une section syndicale d'établissement ou d'entreprise. Les sections syndicales d'une même branche professionnelle et du même secteur géographique donné sont regroupées dans un syndicat. Les syndicats issus d'une même branche d'activité sont regroupés, au niveau national, dans une fédération professionnelle. Parallèlement, les unions locales (UL), départementales (UD) et régionales interprofessionnelles (URI) regroupent les syndicats d'un même lieu, d'un même département ou d'une même région, tous secteurs d'activités confondus.

La confédération met en œuvre les orientations décidées en congrès par les syndicats. Elle coordonne les actions au niveau national et représente la CFDT au plan national comme dans le syndicalisme international.

Cette petite présentation permet de comprendre les habitudes et la volonté d'autonomie de chaque structure, qui apparaît également au niveau des archives (classement et organisation indépendante en interne et sur le plan local). Elle explique pourquoi chacune a une sensibilité archivistique propre.

Dès sa création, la confédération CFDT s'est préoccupée de la conservation de ses archives : impression en trois exemplaires (à destination du président/du secrétaire général/de l'archiviste – militant), puis mise en place, dans les années 1970, d'une section « Archives ». Cette pratique aboutit en 1985 à la création du service d'archives confédérales par Louissette Battais, militante et enseignante d'histoire. Lui a succédé Annie Kuhnmonth, également militante et archiviste professionnelle.

En ce qui concerne les archives interfédérales, c'est la localisation des fédérations dans un même immeuble qui a permis d'envisager et concevoir un service mutualisé d'archives. Locataires de la confédération, les fédérations financent le

service des Archives interfédérales au même titre qu'une autre charge locative ou un autre service mutualisé comme la reprographie. Le service des Archives interfédérales a été constitué en 1994 avec le recrutement d'une archiviste professionnelle. D'abord étendu à quelques fédérations volontaires, la réussite de ce système a eu pour effet d'agréger l'ensemble des fédérations.

Les délais de communicabilité des documents collectés sont appliqués en respect de la loi sur les archives publiques du 15 juillet 2008. Si le lecteur souhaite consulter un dossier hors délai, les dérogations sont accordées directement par l'archiviste confédéral ou, pour les fédérations, adressées par le biais de l'archiviste au secrétariat général de la fédération concernée.

L'idée qui a présidé à l'organisation de ces services d'archives, c'est la décentralisation : chaque organisation, quel que soit son niveau, est responsable de ses archives. Ainsi, le service de la confédération gère les archives de la structure nationale (le secrétariat général et tous les bureaux qui l'entourent) ; les Archives interfédérales conservent les archives de fédérations (également nationales) mais également les archives des syndicats qui ont leur siège à la fédération (Syndicat des journalistes français – SJF, Syndicat national des transports urbains – SNTU...). Mais l'Union départementale de Savoie ou l'URI Bouche-du-Rhône, par exemple, devront se rapprocher de structures locales accueillant les archives. Ces structures peuvent appartenir au réseau d'archives publiques ou être des centres privés spécialistes du monde du travail avec qui des liens ont pu se tisser (Centre d'histoire du travail – CHT – de Nantes par exemple). En effet, les sources constituées par ces structures concernent principalement l'étude d'une histoire locale, qu'il est plus cohérent de conserver sur le lieu de production plutôt que dans un centre parisien.

Pour autant, ni l'archiviste confédéral ni l'archiviste interfédéral n'ont d'autorité sur les structures locales et les syndicats. Envers ceux-ci, la sensibilisation sur le patrimoine historique est faite à l'occasion des congrès, grâce à la présence d'un stand et à l'élaboration d'outils qui leur sont destinés (guide de conservation très simple intitulé « que garder, que jeter »). Les autres prétextes à une relation directe peuvent être la demande d'un conseil, la plupart du temps lorsqu'il y a saturation des locaux, sur la démarche à adopter en matière d'archives, et sur la possibilité pour nos services d'accueillir leur production. Il est proposé de se rapprocher des archives publiques. Les services d'Archives de la confédération ou des fédérations n'ont ainsi qu'un rôle de conseil pour les structures locales.

La thématique de ce numéro et de cet article a également été un moyen de se rapprocher des structures locales. C'est pourquoi le paragraphe ci-dessous explique la démarche adoptée pour l'écriture de cet article.

Les remontées d'informations sur le sort des archives locales CFDT (éliminations, dépôts, catastrophes naturelles...) n'étant pas forcément réalisées, l'idée de départ, ambitieuse, était de mettre à jour le guide des sources édité en 1995, afin de déterminer les nouveaux versements, voire de déterminer si les dépôts dans les services d'archives publiques devenaient plus courants/fréquents avec le temps. Malheureusement, comme tout service d'archives, la gestion de l'immédiat (versements internes, recherches, accueil de lecteurs, etc.) ayant pris le pas sur les projets, le temps et les moyens humains ont manqué pour réaliser ce chantier.

Au début de l'année 2010, Annie Kuhnmonth, archiviste confédérale, avait reçu les inventaires de la part d'une structure locale ayant déposé ses archives aux Archives départementales de son département. En outre, des articles sur le sujet étaient parus dans la presse et sur Internet. Il s'agissait du dépôt des archives de l'Union départementale Maine-et-Loire et des Unions locales d'Angers et de Cholet aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

La source de ce récit consiste en trois entretiens téléphoniques : Danielle Thouin, secrétaire générale de l'Union départementale Maine-et-Loire, Élisabeth Verry, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire, et Lydia Dosso, archiviste en charge des archives privées aux Archives départementales de Maine-et-Loire. Je leur adresse ici mes plus sincères remerciements pour leur écoute, leur collaboration et leur implication pour la réalisation de cet article.

Nous allons ainsi détailler la rencontre entre ces deux structures, d'abord en précisant l'état initial des fonds d'archives, puis en s'intéressant au travail de classement réalisé, et les questions que cela a posé de part et d'autre. Enfin, nous nous intéresserons aux actions de communication autour de ce dépôt et à sa mise à disposition des lecteurs.

Une lente gestation entre la rencontre et le contrat de dépôt

Habituellement, les collectes d'archives privées ne font pas l'objet de prospection de la part des Archives départementales sauf cas exceptionnel : fermeture d'établissement ou départ à la retraite, notamment pour les cabinets d'architecture.

Concernant les fonds qui nous intéressent, tout a débuté grâce à un ancien militant de l'Union départementale, Louis Thareaut qui, en plus de ses activités de militant, s'était occupé du classement des dossiers et de leur archivage. En

1984, l'Union départementale a déménagé vers de nouveaux locaux, ce qui a posé les questions de conservation des dossiers et de leur rangement. Ce militant a mis en place un local d'archivage, avec rayonnages dédiés et a élaboré un système de classement pour les archives intermédiaires et les dossiers courants. Il s'est en outre attaché à classer « l'arriéré » des archives conservées.

Dès le milieu des années 1990, Louis Thareaut alerte l'exécutif sur la question des archives. Pas encore en raison d'un manque de place, ce qui est assez exceptionnel pour le signaler, mais par réel intérêt patrimonial et volonté de communication alliés à un souci de préservation. C'est en effet un habitué des Archives départementales, membre de l'Association des amis des archives et soucieux de l'histoire.

Les Archives départementales, de leur côté, sont également sensibles à l'histoire économique et sociale, sans doute à cause de l'histoire particulière du département. Elles ont ainsi des contacts réguliers avec l'ensemble des organisations syndicales, grâce notamment au classement du fonds des ardoisières de Trélazé.

L'alerte donnée par Louis Thareaut à l'exécutif de l'Union départementale n'a pas immédiatement été suivi d'effet. C'est la secrétaire générale suivante, Danielle Thouin, qui va en comprendre l'intérêt avant que cela ne devienne une urgence.

Une première rencontre a lieu entre les instances dirigeantes, Élisabeth Verry, directrice des Archives départementales, et Danielle Thouin, secrétaire générale de l'Union départementale. Ce rendez-vous permet de discuter des modalités de dépôt, de tri et de classement aux Archives départementales et des conditions de consultation des fonds qui y sont conservés. L'impression qui apparaît, lorsque l'on écoute ces deux partenaires est un sentiment de confiance ; en effet, ce mot est souvent revenu lors des entretiens pour qualifier le climat des échanges et le suivi du projet.

Il s'est passé deux ans entre la première visite des Archives départementales et la réception des documents, temps nécessaire au classement des fonds, à la contractualisation du dépôt et au transfert effectif.

Le classement

Après cette première rencontre positive, s'est posée la question du classement des archives avant transfert aux Archives départementales. En effet, la politique des Archives départementales consiste à effectuer le classement sur le lieu de production du fonds et non dans ses locaux propres. Outre la question de l'espace, cette politique permet d'avoir des référents sur place pour contextualiser la production, aider aux éliminations, et de les impliquer davantage dans cette aventure. De plus, la prise de responsabilité des documents par les Archives départementales, inhérente au transfert, nécessitait d'en établir la liste.

La présence de la formation de master « Histoire et Métiers des archives » de l'université d'Angers est un véritable atout pour le traitement rapide de ce fonds. Le suivi est réalisé par des professionnels archivistes, et le stage permet également, pour le futur professionnel, de suivre la vie de l'organisation productrice d'archives.

Le traitement des fonds s'est effectué en deux temps, par deux stagiaires.

La première étape a eu lieu au cours de l'été 2007. Ce stagiaire, suivi par les Archives départementales, a effectué le récolement des archives de l'Union départementale. Un récolement sur Excel est alors effectué, suivi du dépôt aux Archives départementales le 5 mai 2008. Le transfert est organisé par les Archives départementales. Le fonds représente 98 mètres linéaires ; il couvre la période 1911-2004 et comprend les archives de la CFTC puis CFDT (à partir de 1964). Il s'agit de documents concernant la création de l'Union départementale et son fonctionnement, à savoir des dossiers de comptabilité, de personnel, d'action revendicative, de correspondance...

L'objectif, après ce premier travail, était de poursuivre le classement des Unions locales d'Angers et de Cholet. Mais en 2008, la présence d'élections prud'homales, synonyme d'intense activité pour les structures syndicales, ne permet pas de poursuivre immédiatement le travail. Cependant, le processus était lancé et, dès 2009, un autre stagiaire était missionné pour traiter les archives des Unions locales d'Angers et de Cholet, également réalisé sur place.

Ce stagiaire, en formation de licence professionnelle, a classé 46 ml qui ont été déposés aux Archives départementales le 1^{er} décembre 2009 (selon les mêmes modalités que précédemment). Il s'agissait également des dossiers de création et fonctionnement des Unions locales. Danielle Thouin précise que le stagiaire s'est

employé à trouver des informations sur le traitement de ces archives spécifiques : il a ainsi pris contact avec Annie Kuhnunch, archiviste confédérale, pour connaître le traitement des archives des structures nationales.

Les éliminations ont été abordées de la même façon que pour des archives publiques. En relation avec les Archives départementales, le stagiaire, réalisait un bordereau d'élimination (dossiers documentaires, pièces comptables dont la DUA était arrivée à expiration...) proposé ensuite aux Unions locales et à l'Union départementale. À ce propos, une anecdote m'a été relatée par Danielle Thouin. Dans les années 1970-1980, l'atelier de reproduction envoyait, avec les factures, les copies des tracts imprimés. En toute logique, ces pièces ont été proposées à l'élimination par le stagiaire qui les a considérées comme pièces comptables. Lors de la vérification du bordereau d'élimination, Danielle Thouin remarque cette « collection chrono de l'actualité angevine » ; en effet, c'est la seule collection complète de tracts réalisée à l'époque, et qui a pu être conservée, les tracts ayant vocation à être distribués ou dispersés dans les dossiers correspondants. Elle en demande donc leur réintégration et conservation, ce qui a été bien entendu approuvé et accepté par les Archives départementales. Cette anecdote démontre l'importance de l'implication des producteurs dans le traitement des archives et de leur volonté de le valoriser, et non de concevoir le dépôt comme un prétexte à se débarrasser de « vieux papiers ».

Les plans de classement réalisés par les stagiaires sous la direction des Archives départementales ont également été acceptés sans difficulté par les producteurs d'archives.

Notons également qu'en complément de ce fonds, les Archives départementales se sont engagées dans une campagne de collecte de témoignages oraux, et particulièrement celui de Louis Thareaut (« l'initiateur » de ces dépôts) puis de Danielle Thouin, la secrétaire générale actuelle. Cette collecte, réalisée par Marie-Hélène Chevalier, chargée des archives orales aux Archives départementales, est en cours et permettra de conserver cette mémoire très complémentaire du fonds.

Danielle Thouin et Élisabeth Verry, ainsi que Lydia Dosso, responsable des archives privées, ont toutes été unanimes pour témoigner du bon déroulement de ces deux traitements d'archives, perçus comme un modèle de confiance et de respect. Il se dégage de ces entretiens un sentiment de véritable écoute entre toutes les parties.

Communication et valorisation

Le principe premier du dépôt des archives dans un centre adapté avec des professionnels aguerris au classement, c'est de permettre à tout potentiel lecteur de se plonger dans ces mètres linéaires de documents !

S'agissant d'un instrument de recherche méthodique, les boîtes sont rangées numériquement. Les demandes sont encore rares, mais nous pouvons indiquer ici que Christine Bard, professeur à l'université d'Angers, en travaillant sur les « mémoires et histoires des féminismes à Angers 1965-1985 » a déjà utilisé le fonds de l'Union départementale, et notamment de la « commission femmes ».

Concernant la forme du dépôt et sa communication aux éventuels lecteurs, l'Union départementale note qu'elle « reste maître de ses archives » (les demandes de dérogations sont adressées à l'Union départementale) et souligne une « volonté d'ouverture au public ; seuls les comptes des années les plus récentes ne sont pas communicables ». Élisabeth Verry se rappelle qu'au départ, les structures CFDT souhaitaient une communicabilité immédiate de tous les documents sauf les documents de fonctionnement des dix dernières années. Mais, après étude de l'inventaire la réponse des Archives départementales fut très légaliste, à savoir l'application de la loi sur les archives. Consciente de la compétence des archivistes, la CFDT leur a répondu de « [faire] comme il semble bon car ce sont [eux] les professionnels ».

Une campagne de communication sur le dépôt même a eu lieu à l'initiative de l'Union départementale et avec la collaboration de Lydia Dosso et Élisabeth Verry, notamment par des interviews télévisées sur France 3, canal régional, et sur la chaîne locale, Angers 7, encore disponibles sur Dailymotion. Une intervention a également eu lieu sur les ondes de Radio Chrétienne de France (RCF – Anjou). Dans la presse, plusieurs articles sont parus, notamment un article toujours disponible sur le site de Angers.maville.com intitulé « Le syndicat CFDT ouvre un siècle d'archives ! ». D'un point de vue commun aux producteurs et archivistes, les journalistes locaux étaient très intéressés par cette opération, pour preuve la conclusion du journaliste de l'article précité : « À d'autres syndicats de suivre l'exemple. »

Conclusion

Pour conclure, cette action a été ressentie comme une véritable réussite, un « modèle de dépôt » tant du côté des producteurs que des Archives départementales. Chacun des interlocuteurs en parle avec plaisir et se souvient d'anecdotes qui illustrent cette sensation. Il me semble également intéressant de noter la confiance qui se dégage de cette expérience. Mes trois interlocuteurs sont unanimes sur l'excellence des rapports, la confiance (toujours), la conscience des capacités de chacun. Si c'était à refaire, « avec plaisir ! » nous dit-on. Les collectes des archives des structures locales CFDT du département ont toutes eu lieu désormais, mais ces fonds sont ouverts. La proximité de la formation archivistique de l'université d'Angers est une aubaine car elle facilite la mise à disposition de stagiaires archivistes motivés.

Cette expérience a mis en relation différents acteurs : une Union départementale et deux Unions locales CFDT, les Archives départementales de Maine-et-Loire, mais également l'université d'Angers par le biais des stagiaires, et les Archives confédérales pour les conseils qui ont pu être apportés par Annie Kuhnunch. Toutes ces forces se sont plu à travailler ensemble et encouragent vivement la tenue d'expériences similaires dans d'autres lieux ! D'ailleurs, information de toute dernière minute (octobre 2010), un nouveau dépôt est envisagé entre l'Union départementale et les Archives départementales de Loir-et-Cher...

Élise MAVRAGANIS
CFDT

(Avec le concours de Danielle Thouin de l'Union départementale CFDT de Maine-et-Loire ainsi que Lydia Dosso et Élisabeth Verry des Archives départementales de Maine-et-Loire)

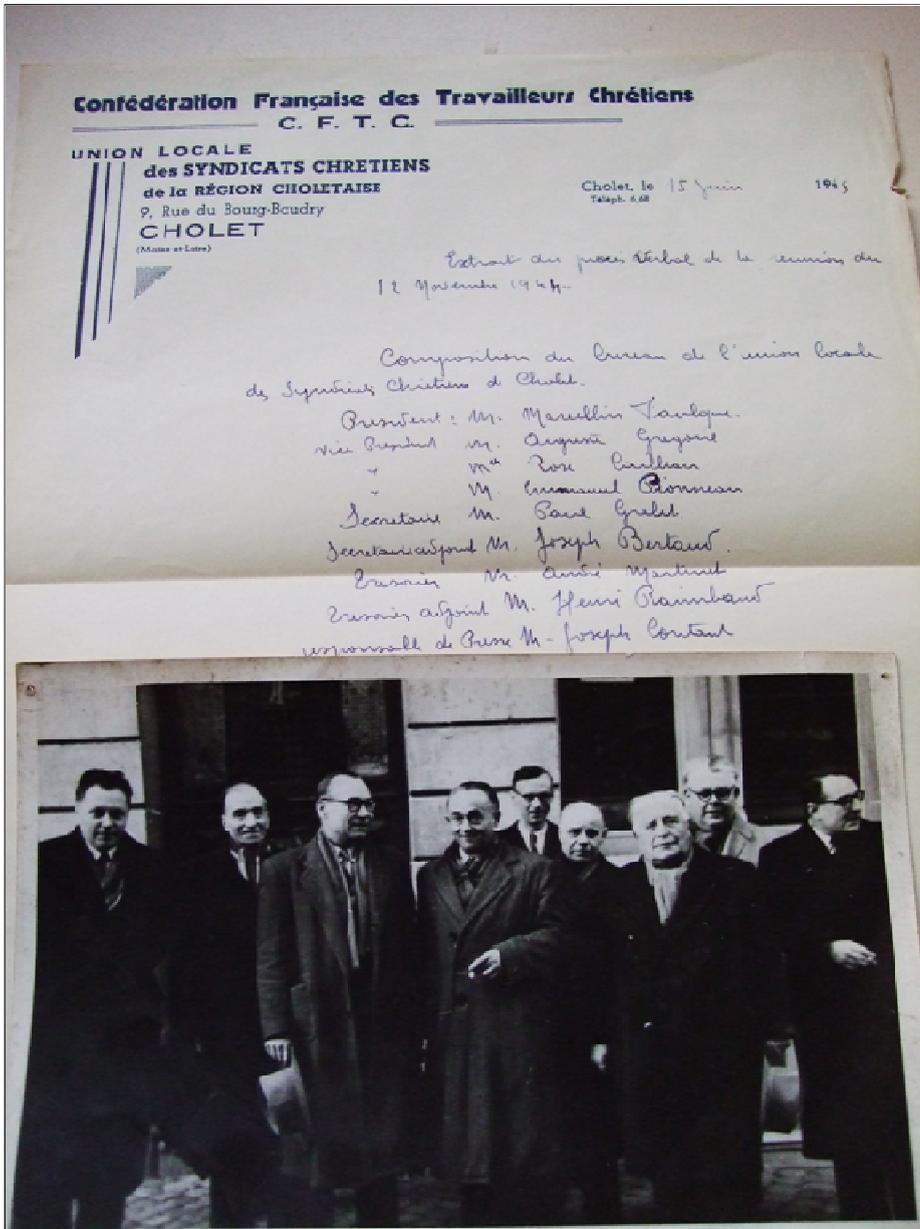


Illustration 1. Composition du bureau de l'Union locale des syndicats chrétiens de la région choletaise (1945), Archives départementales de Maine-et-Loire, 302 J

ANNEXE

Article rédigé pour la revue locale *Marque-Page* par Lydia Dosso, responsable des archives privées aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

Patrimoine : quoi de neuf ?

L'entrée des archives de la CFDT aux Archives départementales de Maine-et-Loire

Soucieuse de préserver ses archives et de livrer son contenu aux chercheurs, l'Union départementale des syndicats CFDT de Maine-et-Loire a confié l'intégralité de ses documents aux Archives départementales de Maine-et-Loire sous forme de dépôt (modalité d'entrée permettant au déposant de rester propriétaire de ses archives). Un premier dépôt effectué en mai 2008 concernant les archives de l'Union départementale s'est enrichi d'une seconde collecte en décembre 2009 constituée des archives des Unions locales d'Angers et Cholet, offrant ainsi à la recherche un fonds volumineux (140 mètres linéaires soit environ 1 400 boîtes d'archives) et riche d'intérêt, couvrant la période allant de 1911 à 2004 (avec toutefois une majorité de documents postérieurs à la Seconde Guerre mondiale). C'est pour ces différentes raisons qu'il s'agit, très certainement, du dépôt le plus important d'archives syndicales au sein d'un service d'archives départemental.

Ce fonds d'archives offre tout d'abord la possibilité de suivre l'évolution de ces syndicats dans le département de Maine-et-Loire : création des tout premiers embryons de syndicats catholiques CFTC en réaction au syndicalisme anticlérical de la CGT, évolution vers une déconfectionnalisation de ses structures, pour aboutir à un syndicalisme laïc en 1964 avec la transformation de la CFTC en CFDT. Il est intéressant de noter que les archives de la CFTC y sont de fait conservées. Les documents, reflet de cette histoire, sont riches et variés : statuts et règlements des syndicats, comptes-rendus des assemblées générales, commissions, congrès, notes et réflexions diverses, rapports d'activités, documents relatifs au personnel, correspondance entretenue entre les différents syndicats et diverses collectivités, pièces comptables, tracts, journaux internes, dossiers d'affaires prud'homales. Il faut y ajouter, bien entendu, tous les dossiers d'actions revendicatives dans le domaine du travail (conventions collectives, accords salariaux, réduction du temps de travail, chômage...), mais également du transport et du logement, de la santé ou de la condition féminine...

Élise Mavraganis

Ainsi ces sources permettront de mieux appréhender l'histoire des entreprises angevines, des mouvements sociaux, des relations professionnelles et des groupes sociaux dans le Maine-et-Loire en s'inscrivant plus largement dans l'histoire politique, économique et sociale du département.

Le fonds ayant fait l'objet d'un « récolement », ou premier travail d'identification et de tri, est d'ores et déjà consultable aux Archives départementales de Maine-et-Loire sous la cote 302 J, avec toutefois l'application de délais de communicabilité pour les documents contenant des données privées.

Lydia DOSSO
Responsable des archives privées
aux Archives départementales de Maine-et-Loire